1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : MACKERNIUM 006

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Cosmétiques, produits de soins personnels

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Rhodia UK Ltd
Burrwood Way
Holywell Green
Halifax
HX4 9BH
England
Tel: +441422312200
Fax: +441422312222

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement — R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Phrase(s) R : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Propen-1-Aminium, N,N-Dimethyl-N-2-Propenyl-, Chloride, Homopolymer	No.-CAS : 26062-79-3 auto classification	R52/53	H412 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3	>= 40 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : non applicable

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver avec de l'eau et du savon.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau pulvérisée

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Liquide aqueux; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. Toutefois, après évaporation de l'eau, le résidu peut éventuellement brûler, avec: avec dégagement de gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Autres informations	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage.
Méthodes de nettoyage		
	:	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conditions de stockage		

Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains	:	Gants de protection
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Endiguer et contenir l'épandage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	visqueux
État physique	:	liquide
		liquide
Couleur	:	ambre incolore
Odeur	:	caractéristique légère
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	env. 5,0
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C coupelle fermée > 95 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	> 1
Densité	:	donnée non disponible
Densité relative	:	1,08
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.

Réactions dangereuses

Conditions à éviter	:	Eviter de chauffer de façon excessive pendant des périodes prolongées.
Matières à éviter	:	Acides forts Oxydants forts Réducteurs puissants.
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2). oxydes d'azote (NOx).
Autres informations	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	donnée non disponible

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	:	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	donnée non disponible

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	:	donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Ne pas décharger dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Motif élimination déchet	:	Réutiliser ou recycler après lavage.

Autres données : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
non réglementé

RID
non réglementé

IMDG
non réglementé

IATA
non réglementé

ADN / ADNR
non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.